

La réorganisation des TAF (Trésoreries Ambassades de France)

Le projet de réorganisation du réseau comptable de la DGFIP à l'étranger envisage la fermeture progressive de 2015 à 2017 de neuf des seize trésoreries actuellement implantées à l'étranger.

- Les premières fermetures au 31.08.2015 concerneront 4 trésoreries : Côte d'Ivoire, Madagascar, Grande-Bretagne et Chine.
- La seconde vague envisagée au 31.08.2017 porterait sur 5 trésoreries : Tchad, Burkina Fasso, Allemagne, Espagne et d'Italie.

Les effectifs concernés au 31.08.2015 sont au total de 29 agents titulaires, tous grades confondus.

- Pour 15 d'entre eux, le 31.08.2015 correspond à la fin du second séjour renouvelé.
- Pour 10 agents, cette date correspond au terme de leur premier séjour de 2 ans et 4 agents verront leur second séjour interrompu.

S'agissant des conditions de retour en métropole ou dans les DOM des agents affectés dans les TAF, la Direction Générale envisage les dispositions suivantes :

- Les personnels de catégorie A, ont vocation à participer au mouvement général de mutation et peuvent bénéficier d'une priorité sur la RAN (ALD RAN) où ils exerçaient leurs fonctions avant leur départ. Une affectation différente peut-être envisagée dès lors que la demande est formulée et, se ferait alors dans les conditions de droit commun.
- Pour les agents de catégorie B et C, l'administration proposait la même garantie mais uniquement au département !

Suite à l'intervention de la délégation **F.O.-DGFIP** demandant les mêmes conditions pour les B et C que pour les A, l'administration a accepté qu'ils puissent également bénéficier d'une garantie à la RAN.

A conditions exceptionnelles, mesures exceptionnelles, **F.O.-DGFIP** revendique pour les 10 agents qui n'auront fait qu'un seul séjour de deux ans qu'ils puissent postuler sur une autre TAF sans retour en métropole puisque l'administration leur avait demandé de s'engager moralement sur une période de 4 ans !

Dans ses propos liminaires, **F.O.-DGFIP** a dénoncé un vrai démantèlement du réseau à l'étranger avec la fermeture des TAF. **F.O.-DGFIP** invite les agents à aller consulter le rapport de la Cour des Comptes, daté de février 2015, intitulé «Les trésoreries auprès des ambassades de France : une survivance injustifiée ».

FO premier syndicat dans la fonction publique d'Etat

Permanentés Sophie DEGEILH et Anne MAURICE
Secrétaire Départemental : Frédéric BRES
Local syndical DDFIP Place Besagne bureau 104
Tél : 04 94 03 82 90 Port : 06 88 37 36 97
fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv.fr

FO DGFIP, LE SYNDICAT LIBRE ET INDEPENDANT.